

Séance du 10 février 2014

A une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité tenue à la salle du Conseil, lundi le 10 février 2014 à 20h00.

Sont présents : Mme Manon Champigny,
Mme Jocelyne Bouchard,
M. Richard Mireault,
Mme Jocelyne Calvé,
M. Jacques Martin,
M. André Drouin,

tous conseillers et formant la totalité du Conseil sous la présidence de M. Yves Germain, maire.

2014-02-022 **Ouverture de l'assemblée**

L'assemblée est ouverte à 20h00 sur proposition de M. Richard Mireault, appuyée par Mme Jocelyne Bouchard.

2014-02-023 **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sur proposition de Mme Manon Champigny appuyée par Mme Jocelyne Calvé.

2014-02-024 **Approbation des procès-verbaux**

Les membres du conseil ayant pris connaissance des procès-verbaux des 10 et 27 janvier derniers il est proposé par M. Richard Mireault, appuyé par Mme Jocelyne Bouchard, et résolu que lesdits procès-verbaux soient approuvés tels que rédigés.

Communications du conseil

2014-02-025 **Mode de paiement de la nouvelle camionnette**

CONSIDÉRANT la résolution 2014-01-007;

CONSIDÉRANT que le mode de paiement n'a pas été établi lors de l'adoption de cette résolution;

CONSIDÉRANT que la dépense sera imputée en entier pour l'exercice financier 2014;

CONSIDÉRANT que la municipalité dispose des liquidités nécessaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Drouin, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu que; le paiement soit effectué au comptant.

2014-02-026 **Ajouts à la camionnette**

Il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par Mme Jocelyne Bouchard, et résolu que l'inspecteur municipal soit autorisé à acquérir une boîte de fibre de verre pour la nouvelle camionnette et qu'il soit aussi autorisé à la faire personnaliser pour la municipalité.

2014-02-027 **Adoption du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux**

Les formalités préliminaires prévues par la Loi ayant été accomplies, il est proposé par Mme Manon Champigny, appuyé par M. André Drouin, et résolu que le règlement 288-2014-04 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, tel que présenté lors de la séance du 13 janvier dernier, soit adopté.

2014-02-028 **Appui à la TROCL**

CONSIDÉRANT que notre organisation désire appuyer les organismes communautaires autonomes dans le cadre de la campagne « *Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire* »;

CONSIDÉRANT que les organismes communautaires autonomes revendiquent un meilleur soutien financier pour réaliser la mission pour laquelle ils ont été créés;

CONSIDÉRANT que les organismes communautaires autonomes sont indispensables au maintien du tissu social québécois et qu'ils constituent des lieux privilégiés que se donnent les communautés pour apporter des réponses à leurs besoins;

CONSIDÉRANT que notre organisation reconnaît l'apport positif des organismes dans notre milieu;

CONSIDÉRANT notre volonté que le gouvernement s'engage en faveur des organismes communautaires autonomes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Mireault, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu que la municipalité de Saint-Didace appuie les deux demandes des organismes communautaires autonomes dans le cadre de la campagne « *Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire* », soit :

- un financement à la mission adéquat,
- un programme national de financement qui assure leur pérennité.

Demande des Chevaliers de Colomb

Cette demande n'est pas retenue par le conseil.

Rapports

Le secrétaire-trésorier dépose le rapport sur les permis émis au cours du dernier mois.

Conformément à la Loi, il dépose ensuite au conseil les listes reçues des candidats à la dernière élection énumérant les personnes qui ont contribué à leur élection au moyen d'un don.

Tous les candidats ont déposé cette liste.

2014-02-029

Comptes

Il est proposé par Mme Manon Champigny, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu que la liste des factures courantes, au montant de 63 322.54 \$, soit approuvée et que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à effectuer le paiement.

Période de questions

2014-02-030

Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 20h45 sur proposition de Mme Jocelyne Bouchard, appuyée par Mme Jocelyne Calvé.